

## DEPARTEMENT DE LA CREUSE

### COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER

#### Procès-Verbal du conseil municipal du 23 06 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 23 juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JOSLIN, Maire.

**Date de la convocation : 10 06 2025**

**Présents :** BARRABAND Jean-Paul, BISSON Virginie, JOSLIN Jean-Louis, MORIN Matthias, OLLIER Michel, RONDIER Jean-Michel

**Excusés :** FENILLE Audrey, HEBEL Marc, PEYLET Jessica.

**Secrétaire :** MORIN Matthias

#### **Début du conseil municipal à 19h00**

- **Adoption du compte rendu du dernier CM du 23 04 2025**

L'Assemblée délibérante approuve le PV du dernier conseil à l'unanimité

- **Désignation du secrétaire de séance**

Le Maire propose MORIN Matthias comme secrétaire de séance.

- **Numération et dénomination chemin dans Chambrouitière**

Le Maire propose d'attribuer le N° 3 dans le chemin qu'il propose de nommer « Chemin du Verminier » pour la propriété sise sur la parcelle ZL 150 à Chambrouitière.

Vote : POUR : 6

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Adopté

Arrivée Valéry MARTIN à 19h30

- **Délibération motivée projet Mme XU**

Le maire présente le projet de création d'une champignonnière sur la commune par Mme XU et l'intérêt de cette nouvelle activité économique génératrice de 5 emplois à terme. Eu égard au développement de la commune particulièrement par l'augmentation de sa population, le maire propose au conseil d'émettre un avis favorable pour la saisine de la CDPENAF déposée par Mme XU et de l'accompagner dans ses démarches ultérieures.

Vote : POUR : 7

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Adopté

- **Transfert assainissement collectif**

Le maire rappelle que la Loi Notre imposait le transfert de l'assainissement collectif aux communautés de communes à la fin de l'année 2025. Les études de transfert ont été réalisées. Cette loi a été modifiée le 13 Mars 2025 et abroge l'obligation de transfert. Le conseil communautaire de creuse grand sud demande la consultation des communes pour un transfert éventuel de la compétence assainissement collectif à la communauté de commune avec une mise en application en janvier 2027. Le conseil communautaire propose 3 possibilités :

Proposition 1 : Toutes les communes transfèrent leur compétence assainissement à CGS

Proposition 2 : Seules les communes volontaires transfèrent leur compétence assainissement à CGS

Proposition 3 : pas de transfert, la commune conserve la compétence assainissement collectif.

Les 3 propositions sont mises au vote :

Proposition 1 : 0

Proposition 2 : 4

Proposition 3 : 3

La proposition 2 est adoptée avec la condition sine qua non que la commune de Saint Marc continue l'entretien courant avec refacturation à la ComCom afin d'avoir une pleine maîtrise et suivi du fonctionnement des 2 stations.

Vote : POUR : 7

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Adopté

- **Marché public**

Le maire fait un point sur le coût des travaux/études de la restructuration – agrandissement de la salle polyvalente évalué à 404.087 € HT et 80.000 € de TVA

La notification DETER sur le devis initial était de 217.000€ soit 187.000 € d'autofinancement en y ajoutant une fraction de TVA à récupérer pour un total 201.000 € de reste à charge pour la commune sur le projet.

Le maire propose un emprunt pour la part FCTVA et DETER pour une somme de 180.000 €

- Choix 1 : ouverture d'une ligne de trésorerie sur 12 mois et un remboursement au fil de l'eau et des intérêts de 2,74% sur l'argent effectivement consommé et 0,15 % sur celui non consommé sur 1 an.
- Choix 2 : prêt relais sur 1 à 2 ans avec l'obligation de consommer la totalité de la somme empruntée et un taux d'emprunt de 2,39 % sur 12 mois et 3,64 % à 24 mois.

Compte tenu de la souplesse de la ligne de trésorerie et de son moindre coût, le conseil se positionne sur l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 180 000 €.

Vote : POUR : 7 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

- **Voirie 2025**

JL Joslin et M Ollier ont fait le tour de la commune avec les entreprises pour des travaux exhaustifs évalués à 85.000 € HT. Le conseil se prononce sur un montant maximum de 35.000 € pour les travaux les plus conséquents sur le réseau communal.

Vote : POUR : 7 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

- **Nombre de siège à la communauté de commune Creuse Grand Sud**

Le maire rappelle qu'actuellement le nombre de sièges est lié à des accords locaux issu du droit commun. En prévision de la prochaine mandature (élections municipales), un débat a eu lieu à la ComCom sur le nombre de sièges à pourvoir pour chaque commune lors de la prochaine mandature avec plusieurs propositions. Le maire propose de rester sur le droit commun avec la répartition actuelle.

Vote : POUR : 7 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

- **Vidange de la lagune de Farges**

Le maire présente le devis en fonctionnement de 17950 € HT (pompage, transport, épandage, vidange des eaux de surface) sachant que les études préliminaires ont déjà coûté 6162.5 € HT.

Le maire propose au conseil de signer le devis de 21540€ TTC pour une réalisation des travaux en septembre.

Vote : POUR : 7 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

- **Recensement 2026**

JL Joslin indique que la population de la commune sera recensée en janvier/février 2026 et qu'il faudra recruter deux agents recenseurs. Ces deux agents devront suivre deux demi-journées de formation. Le maire propose de fixer l'indemnité à 600 €/agent avec une prise en charge partielle par l'état, il demande au conseil de le nommer coordonnateur du recensement.

Vote : POUR : 7 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

- **Décision modification Assainissement**

Suite à un problème de TVA sur une facturation, le maire propose d'annuler un titre sur l'année 2024.

Vote : POUR : 7 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

### **Questions diverses**

Le maire lit une motion de l'Association de Maire et Adjoint de la Creuse AMAC concernant le service de radiothérapie pour sa réouverture soutenue à l'unanimité par l'ensemble du conseil municipal.

JP Barraband a été sollicité par l'équipe enseignante pour l'accrochage d'une tapisserie dans salle de classe et l'installation du tableau à la craie désormais inutilisé dans le préau.

M Morin propose d'installer une bâche brise vent sous le préau utilisé comme cantine provisoire le temps des travaux de la salle polyvalente.

M Ollier sollicite le conseil municipal pour le Consuel électrique des deux chalets installés à Farges afin de vérifier la conformité électrique des installations.

**Fin du conseil à 22h00**

**Jean-Louis JOSLIN, Maire**

**Matthias MORIN, Secrétaire de séance**